

 DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES	DELIBERATION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE	N° : 03/2022 Séance du : 03/08/2022
---	--	---

L'an deux mille vingt-deux, le trois août, à neuf heures trente, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du 11 juillet deux mille vingt-deux, se sont réunis à la Mairie de Clayeures sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD.

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2022

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau la maquette budgétaire correspondant à l'inscription des dépenses et recettes prévisionnelles en section de fonctionnement et d'investissement pour établir le budget primitif 2022 de la première année d'activité de l'Association Foncière de Clayeures.

Il apporte des précisions quant à sa composition déclinée comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Propositions
Fonctionnement	Dépenses	Cha = 011	Charges à caractère général	Art = 6161	Multirisques	300,00
		Cha = 011	Charges à caractère général	Art = 627	Services bancaires et assimilés	500,00
		Cha = 011	Charges à caractère général	Art = 6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00
	TOTAL DEPENSES					5 800,00
	Recettes	Cha = 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	Art = 70685	Redevances syndicales (ASP)	5 800,00
TOTAL RECETTES					5 800,00	
Investissement	Dépenses	Cha = 23	Immobilisations en cours	Art = 231	Immobilisations corporelles en cours	241 100,00
		TOTAL DEPENSES				
	Recettes	Cha = 13	Subventions d'investissement	Art = 132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs	96 100,00
		Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	Art = 1641	Emprunts en euros	140 000,00
		Cha = 27	Autres immobilisations financières	Art = 2763	Créances sur des collectivités et établissements publics	5 000,00
TOTAL RECETTES					241 100,00	

Après discussion, le Président propose de passer au vote pour adopter le budget primitif 2022 qui est équilibré en recettes et en dépenses par section.

Au vu des explications du Président et après délibération, le Bureau, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2022, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement et retient l'inscription des montants suivants :

Fonctionnement	Dépenses	5 800,00 €
	Recettes	5 800,00 €
Investissement	Dépenses	241 100,00 €
	Recettes	241 100,00 €

Fait et délibéré les 03/08/2022

Au registre sont portées les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président de l'Association Foncière,



Vincent COLLARD

Caractère exécutoire du présent acte :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Transmission au Représentant de l'Etat le 03/08/2022

Signature du Président



Délibéré par le Bureau,

Nombre de membres en exercice	10
Présents	6
Procuration	1
Nombre de votants	6
Suffrages exprimés	
Abstention	0
Pour	6
Contre	0